



BILAN DE LA CONSULTATION



JE PARTICIPE!



Identifions ensemble les zones calmes !



La consultation en ligne, via l'outil « Je participe », réalisée du 26 mai au 28 juin 2021 consistait à **solliciter les habitants sur la mise en place des « zones calmes »** prévues au Code de l'Environnement et déclinée dans le prochain PPBE, mais aussi de **recueillir leurs avis sur les nuisances sonores** qu'ils subissent éventuellement dans leur vie quotidienne. Cette consultation a été diffusée sur la page Facebook « Jeparticipe » de la Métropole et n'a pas fait l'objet d'article de presse hormis la publication légale 15 jours avant son début.

La consultation sur les « zones calmes » a permis de recueillir **76 contributions**. Ce panel est composé de 43 femmes et 33 hommes qui résident dans 17 des 71 communes de la Métropole. En effet, 24 de ces 76 contributions ont été formulées par des habitants de Rouen, 19 par des contributeurs de Bois-Guillaume, 1 de Canteleu, 2 de Déville-lès-Rouen, 1 de Franqueville-Saint-Pierre, 1 du Houlme, 1 d' Houpeville, 1 de Montmain, 2 de Mont-Saint-Aignan, 1 de Notre-Dame-de-Bondeville, 1 du Petit-Quevilly, 1 de Sahurs, 2 de Saint-Étienne-du-Rouvray, 1 de Saint-Martin-du-Vivier, 9 de Sotteville-lès-Rouen et enfin 2 du Val-de-la-Haye. Notons qu'aucun participant ne réside au sein du bassin elbeuvien, malgré l'importance des enjeux qui concernent cette partie de notre territoire. Ainsi, la grande majorité des contributeurs vivent en centre-ville, ou au moins au cœur du territoire métropolitain.

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle des contributeurs, une large majorité provient des cadres et professions intellectuelles supérieures (30 personnes), 2 sont artisans, 11 sont employés, 2 sont ouvriers, 8 appartiennent aux professions intermédiaires, 15 sont retraités et seulement 1 personne est sans activité professionnelle.

Enfin, en termes de tranche d'âge, 3 personnes ont entre 18-24 ; 12 ont entre 12-34 ; 19 ont entre 39-44 ; 10 ont entre 45-54 ; 14 ont entre 55-65 ; et 11 ont plus de plus 65 ans. A noter que 7 personnes n'ont pas souhaité indiquer ni leur profession, ni leur tranche d'âge.

Ainsi, cet échantillon, qui n'est pas représentatif statistiquement parlant, a néanmoins permis de se faire une idée du ressenti de la population sur le sujet des nuisances sonores, tout en considérant que manifestement, les personnes ayant majoritairement répondu sont celles subissant effectivement des nuisances sonores.

Ces contributions d'habitants ont fourni les renseignements suivants :

- Sur les 56 personnes estimant subir des nuisances anormales, 43 ont cité des nuisances liées au trafic routier, confirmant la prédominance de ce type de nuisance mis en avant dans la cartographie du bruit.
- 20 personnes sur 76 estimaient ne pas être exposées d'une manière anormale à des nuisances sonores. Ces contributeurs vivent à Rouen (8/76), à Houpeville (1/76), à Montmain (1/76), à Mont-Saint-Aignan (2/76), Notre-Dame-de-Bondeville (1/76), à Sahurs (1/76), à Saint-Martin-du-Vivier (1/76), à Sotteville-Lès-Rouen (4/76), au Val de la Haye (1/76)
- Les 69 personnes ayant désigné des zones calmes potentielles ont cité systématiquement les espaces verts, les forêts, les parcs urbains, les quais de Seine et les espaces récemment aménagés.
 - Les contributeurs de Rouen ont notamment cité les jardins de l'Hôtel de Ville, le Jardin des plantes, le Parc Grammont, le Square Verdrel, l'Aître Saint Maclou, le jardin du musée de la céramique, les quais (rives gauche et droite), la presqu'île Rollet, place de la pucelle, voies piétonnes aménagées et leurs jardins particuliers.
 - A Petit-Quevilly, le parc des Chartreux et le jardin de la Chartreuse.
 - La forêt Verte fait l'unanimité auprès des contributeurs de Bois Guillaume
 - Globalement les espaces forestiers suivants ont été particulièrement cités : la forêt de Roumare, le parc des Bruyères, le Bois de la Garenne à Sotteville-Lès-Rouen, la forêt du panorama à Mont-Saint-Aignan, la forêt Saint-Étienne-du-Rouvray et la forêt Saint Martin du Vivier.
- Enfin, les habitants de l'hyper centre de Rouen évoquent dans quelques contributions les nuisances sonores nocturnes liées à l'activité des établissements de nuit ou à la livraison à domicile (activité des scooters, regroupements de livreurs à vélo).

Il est à noter qu'un collectif de riverains a utilisé la consultation pour faire remonter des difficultés liées au bruit du trafic routier à Mont Saint Aignan, lié à la circulation sur la RD1043. Cette situation a fait l'objet d'un échange avec leur représentant et de remontées auprès des services métropolitains concernés.

ANNEXES

BILAN DES CONTRIBUTIONS LIBRES SUR LE SITE JE PARTICIPE



CONSULTATION « IDENTIFIONS ENSEMBLE LES ZONES CALMES ! » BILAN DES CONTRIBUTIONS LIBRES SUR LE SITE JE PARTICIPE

(Mise à jour : 28 juin 2021 – 11h00)

LATZ

mar 22/06/2021 - 16:48

Nuisances en Forêt Verte

Passage de quads assez bruyants en Forêt verte pendant les week-ends, et également des courses de vitesse en moto sur la départementale entre Isneauville et Houpeville, en week-end ou le soir, engendrant des nuisances sonores qui remontent jusqu'au plateau à Houpeville. Sans parler du risque sécuritaire lorsque l'on se trouve en vélo sur leur chemin !

Allais

mar 22/06/2021 - 10:03

Nuisances Rocade proche du quartier des Portes de la Forêt.

Le quartier des Portes de la Forêt, primé il y a quelques années comme étant un exemple d'innovations en matière de conception d'habitat en lotissement, se trouve aujourd'hui confronté à des nuisances (sonores et polluantes) qui pourraient être nettement atténué, notamment par la mise en place d'une protection intégrée à l'environnement le long de la rocade de plus en plus utilisée par le trafic routier. Le lotissement, habité par des familles où les jeunes enfants sont en nombre (2 écoles existent dans ce quartier), n'en serait que plus confortable et sécurisé. C'est dans l'air du temps, la rénovation des logements, le souci de tendre vers des énergies propres mais aussi de rendre les secteurs d'habitation comme véritables lieux de repos, doivent être des arguments porteurs d'un tel projet.

Guilbart

lun 21/06/2021 - 22:20

Nuisances sonores

Résidant dans la très bruyante vallée du Cailly...et sur le seul critère du bruit nous avons retrouvé des nuits plus apaisées depuis l'arrêt de l'usine Vallourec et de ces bruits métalliques s'entrechoquant à n'importe quelle heure de la nuit!

Au-delà de cet épuisement, les effets délétères du bruit sur la santé ne sont d'ailleurs pas rassurant.

A l'image du dernier rapport (http://villeaeroport.fr/pdf/rapport_final_bruitparif_fevrier_2019.pdf) de Bruitparif, l'organisme chargé de mesurer les nuisances sonores sur Paris, qui classe le bruit comme « la seconde cause de morbidité derrière la pollution atmosphérique » parmi les facteurs de risque environnemental en milieu urbain. Les conséquences sanitaires dépassent la simple gêne occasionnée. Le principal effet correspond aux perturbations du sommeil. Un environnement bruyant favorise aussi les maladies cardiovasculaires ou provoque des retards dans les apprentissages.....

Runenberg

sam 19/06/2021 - 18:58

Nuisances sonores liées à la circulation routière

Habitante du secteur des Portes de la Forêt à Bois Guillaume, je sollicite la Métropole pour l'étude de faisabilité d'un mur anti bruit végétalisé innovant et respectueux de l'environnement sur le tronçon D1043 qui longe les habitations. En effet, les nuisances sonores quotidiennes et croissantes, ainsi que la pollution occasionnées par la circulation sont toxiques et dégradent notre cadre de vie .

Dupuis Ophelie

sam 19/06/2021 - 17:36

Portes De la Foret / Bois Guillaume

J'habite aux portes de la forêt à Bois Guillaume, nous sommes victimes de 7h à 20 h de nuisances sonores très importantes dûes au gros flux de circulation sur la départementale qui longe la forêt verte.

Pippolo isabelle

sam 19/06/2021 - 15:30

Les 2 Fleaux

Aujourd'hui nous subissons, en outre 2 fléaux, la pollution et le bruit occasionnés par la circulation incessante de la voie rapide.

Nous devons travailler tous ensemble sur la qualité de notre environnement et sensibiliser les bois guillaumais concernant les bruits de voisinage dus aux travaux de jardinage et ces nuisances sonores, celles-ci se développent malheureusement de plus en plus.

Tout doit rester dans la limite de l'acceptable et du raisonnable.

Ouvry

sam 19/06/2021 - 15:11

Bruit de circulation

J'habite aux portes de la forêt à BG, la forêt est juste à côté pour mon plus grand bonheur mais le bruit occasionné par le passage incessant des voitures et surtout des motos gâche fortement mon plaisir d'être dans mon jardin. Nous avons la chance d'avoir pu élire un maire écologiste à BG, la nuisance auditive liée à la voie rapide contraste méchamment avec le souffle écologique de notre jolie commune

Jpl

sam 19/06/2021 - 13:27

Nuisances sonores rocade aux portes de la forêt Bois Guillaume

Les nuisances sonores augmentent au fil des années. En effet, le trafic routier sur cette rocade nord est croissant. Nous pouvons profiter de notre jardin peu de jours dans l'année du fait du climat, et c'est à chaque fois avec en fond des bruits de voitures, motos et camions. Les vitesses sont souvent dépassées par les usagers.

Un mur anti bruit et ou autres mesures seraient les bienvenus.

LEDIEU

sam 19/06/2021 - 12:08

Traffic routier

A la vue de la cartographie du bruit, les zones les plus colorées sont clairement liées au trafic routier. Il serait donc prioritaire de travailler sur la réduction du bruit perçu par les administrés situés au plus près de ces nuisances car exposés en continu à des niveaux de bruits inacceptables au regard de l'article Article R1334-31 de la loi. Il serait également une priorité d'éviter les nouvelles constructions à proximité directe de ces zones sans études solides de moyens efficaces de

réduction des bruits perçus car elles engageraient alors la responsabilité de la métropole quand à l'exposition de nouvelles population à des facteurs de bruit inacceptable en toute connaissance de cause.

Laignel

sam 19/06/2021 - 08:30

Bruits de Circulation

Habitant de Bois Guillaume non loin de la voie rapide N28, les bruits de circulation sont permanents et entêtants. Notre quotidien peut être résumé par la définition des nuisances sonores.

Marie Guguin

sam 19/06/2021 - 03:41

Nuisances sonores

Parmi les nuisances sonores, les bruits de la circulation routière ou ferroviaire sont une véritable pollution pour les habitants de la Métropole qui les subissent.

Régler ces problématiques de nuisances sonores c'est permettre de retrouver du calme pour la population.

Lutter contre le bruit doit passer par le curatif lorsque le problème existe parce que cela a des conséquences sur la santé. Surtout qu'à la pollution sonore due à la circulation s'ajoute très souvent une pollution de l'air, gérer l'un c'est résoudre l'autre.

Lutter contre le bruit c'est aussi et surtout agir en prévention pour ne pas avoir à subir la nuisance dans son environnement.

il y a peu d'activité dans une zone calme, l'activité humaine d'une zone urbaine de 500 000 habitants est obligatoirement génératrice de bruits divers, plus ou moins intenses il faut tendre à limiter au maximum ces bruits pour retrouver du calme et de la sérénité.

Matthieu Essahli

ven 18/06/2021 - 23:32

Zone calme

On habite en ville, la notion-même de zone calme est étrange, une ville ça vit; si on veut du calme on habite à la campagne non?. Ce n'est pourtant pas faute de réprimer tout ce qui n'est pas contrôlé par les institutions. La culture c'est cool tant que vous avez la main dessus mais si ça fait un peu de bruit ou que c'est un minimum contestataire ça doit disparaître. Si ça dépasse du cadre ça ne doit pas exister. La nature c'est cool tant que ça ne se met pas en travers des opérations immobilières. La démocratie participative c'est la panacée tant que tout le monde est d'accord sur des mesures cosmétiques et l'aseptisation du territoire.

Edith CATELAIN

ven 18/06/2021 - 21:29

Expérimentation d'un mur de protection acoustique naturelle

Les habitants de la ZAC des Portes de la Forêt, quartier innovant lors de sa conception pour la gestion des eaux pluviales, proposent de poursuivre l'expérimentation au sein de leurs quartiers avec un nouvel aménagement le long de la rocade de Bois-Guillaume (RD1043). Un mur anti-bruit

végétalisé pourrait être mis en place et permettrait ainsi de réduire le bruit engendré par la fréquentation grandissante de cet axe et réduire la pollution engendrée par ce trafic, notamment vis-à-vis des enfants (deux écoles à proximité et une aire de jeux).

Laziz SAADI

ven 18/06/2021 - 18:23

Graves nuisances dues la présence d'une voie rapide

Nous sommes de nombreux habitants du quartier des Portes de la Forêt à Bois-Guillaume, dont les maisons bordent la voie rapide RD 1043. Nous subissons de très graves nuisances à cause de la circulation, déjà importante à l'origine (2000), aujourd'hui, par sa croissance, le volume sonore et la pollution deviennent insupportables. Nous nous sommes constitués en association "AU-DELÀ DU MUR" pour réclamer la construction d'un mur anti-bruit. Il devient urgent de faire quelque chose pour nous.

F.

lun 31/05/2021 - 12:20

Zone calme = zone peuplée

Les zones calmes devraient s'étendre à toutes les zones dont la densité de population est importante en se basant sur la carte actuelle du PPBE et le PLUI. Ces zones les plus denses sont les plus impactés par le bruit de circulation (ex: vallée du Cailly) : il y a une forte marge de progression et cela pourrait améliorer une grande partie de habitants de l'agglomération.

Odile Soret-Morvan

sam 29/05/2021 - 22:52

bruits de circulation

En général, ce sont les bruits liés à la circulation et les bruits du voisinage utilisant les engins à moteur (ne respectant pas toujours les horaires autorisés)

les nombreux dos d'âne, les véhicules roulant à trop vive allure, les motos et deux roues motorisés souvent trop bruyants peuvent engendrer une nuisance sonore